



## Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE** des Personnels de Préfecture

**REUNION DRH DMAT du 19 janvier 2015**  
**Seule réunion programmée par l'administration !**

### **DOIT-ON SE REJOUIR DE CETTE REUNION ? NON** **QUELLE EST LA DEFINITION DU DIALOGUE SOCIAL AU MINISTERE DE L'INTERIEUR ?**

#### **1 – ASILE – Mise en place du guichet unique (accueil commun personnel de préfecture et OFII)**

L'accueil du demandeur d'asile devra se faire dans un délai de 3 jours. Ce délai pourra être porté à 6 jours si le demandeur d'asile s'adresse à une autorité non compétente ou à 10 jours si afflux exceptionnel.

L'administration centrale pense que le passage du traitement de la demande en 3 jours dans l'ensemble des points d'accueil pourra être effectif au 1er septembre 2015.

3 régions (Limousin, Franche-Comté et Midi-Pyrénées) et un département celui de Seine-Saint-Denis sont désignés pour être laboratoire de propositions pour les process en vu du déploiement des guichets unique d'accueil soit au 1<sup>er</sup> septembre soit au 31 décembre 2015.

La suppression de la domiciliation prévue par la loi va poser de vrais problèmes, reconnaît l'administration.

Pour FO Préfectures, les locaux ne sont pas adaptés. Combien y aura-t'il de points d'accueil ? Aujourd'hui 35 sites équipés de la borne EURODAC (prises d'empreintes) mais pas forcément en préfecture, seront-ils tous maintenus ?

L'accueil du demandeur d'asile en 3 jours ne pourra être possible qu'avec des effectifs supplémentaires et des locaux.

Les personnels de préfecture et de l'OFII vont travailler ensemble. La loi prévoit la titularisation des 100 contractuels de cet établissement public. Chacun va travailler sous l'autorité de sa propre hiérarchie.

Nous n'avons pas eu le nombre d'ETPT affecté à chaque point d'accueil.

**Sur ce point, une réunion pour rien..... la prochaine en mars.**

#### **2 – NATURALISATION**

Le bilan est pour l'administration très positif sur le retour d'expériences des 3 plate-formes (Beauvais, Nancy et Besançon) : homogénéisation des procédures, optimisation de l'efficacité, mise en place de la procédure postale qui a permis l'amélioration du temps de traitement des dossiers malgré l'augmentation des demandes, les préfets de départements suivent à 99 % les avis de la plate-forme.....

Deux points ont néanmoins été soulignés comme toujours négatifs dans la perspective de la généralisation qui va bien sûr se faire : la gestion des stocks avant le démarrage de la plateforme et les outils d'amélioration pour la complétude des dossiers.

Le déploiement va se faire dès le 1<sup>er</sup> avril. La liste que nous avons vue.... de loin.... était « soit disant » illisible pour qu'elle soit remise aux organisations syndicales selon la secrétaire générale par interim. L'administration propose **une autre réunion sur le même thème lundi prochain. Ce fut donc une réunion pour rien.**

Le Ministère abandonne l'idée de la commission citoyenne. Le mérite des agents est enfin reconnu (nous n'en doutions pas !!!!) puisqu'à Nancy la commission installée à titre expérimental n'apportait pas de valeur ajoutée à la décision finale bien au contraire.

#### **3 – LE RESEAU DES SOUS-PREFECTURES**

**Rien que nous ne sachions déjà.** Car, après nous avoir rappelé ce qui s'était passé en Alsace et en Moselle, qu'il s'agissait bien là de la définition d'une méthode de travail (déjà dit), que 5 régions (Ile de France, Pays de la Loire, Centre, Franche-Comté et Bourgogne) devaient faire des propositions de suppressions, jumelages, transformations en maison de l'Etat pour leurs sous préfectures au 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans le cadre du dialogue social. Ah oui ! Il est où le dialogue social !!! Les copies des préfets sont à rendre au 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

L'état devra se réorganiser à l'échelon régional, conséquence de la fusion de certaines régions. L'échelon départemental semble être sauvé pour combien de temps et les 100 préfectures conservés avec quels effectifs et missions.

L'administration nous parle de la revue des missions : lesquelles ? celles qui mobilisent 20 ETPT ou le SIV 1300 ETPT. Bizarre la diminution des plafonds d'emplois -655 en 2016 et -650 en 2017 soit -1300ETPT, mais à FORCE OUVRIERE nous sommes des oiseaux de mauvais augure.

Pour la première fois, l'administration centrale a donné une définition de la maison de l'état : une « mini cité administrative ». 8 ont été créées..... officiellement, avec à sa tête un sous-préfet. Mais rien ne dit que les suivantes verront à leur tête un membre du corps préfectoral.

